



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 59599

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'indemnité de départ dont peuvent bénéficier les commerçants ou artisans, lorsqu'ils cessent leur activité professionnelle sans successeur ou repreneur de leur fonds de commerce. Les barèmes d'obtention de cette indemnité n'ont pas été modifiés depuis plusieurs décennies. Il lui demande, en conséquence, s'il envisage d'apporter des améliorations à ce dispositif de départ du travailleur indépendant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59599

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9140

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)